

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 170 du 11 février 1949 :

n° 170

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 février 1949

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro

28 février 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Sont rayés des contrôles de la milice indigène les miliciens dont les noms suivent : 1150. Mousse Oumar, 1er classe, 2e compagnie, décédé à Aïcha au mois de septembre 1948. 2104. Meko Hamid, 2e classe, 3e compagnie, décédé à Djibouti le 31 janvier 1949.